



CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU 01/04/2015

1. Définitions

Article : bien confié par le Client au Prestataire dans le cadre de l'exécution de la Prestation telle que définie ci-dessous.

Prestation : ensemble des services proposés par le Prestataire à savoir :

- La collecte des Articles ;
- Le lavage des Articles ;
- Le repassage des Articles ;
- La livraison des Articles.

Offre : proposition d'exécution des Prestations. Uncle Sam propose des Offres dans le cadre d'un forfait et une offre « à la carte ».

Le Prestataire : La société Uncle Sam, SAS au capital de 40.000 €, enregistrée au RCS de Paris sous le n°530 620 327

Le Client : Personne physique ou morale, professionnel ou consommateur, ayant souscrit une offre proposée par Uncle Sam

2. Acceptation des conditions générales

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de fixer les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client. La souscription par le Client de toute Offre emporte acceptation sans réserve par ce dernier des présentes Conditions Générales.

3. Souscription de l'Offre

La souscription à l'Offre s'effectue via le site internet de la société Uncle Sam ou par téléphone en contactant le Service client ou par l'intermédiaire des commerciaux sur le terrain. L'Offre n'est valablement souscrite qu'à réception du paiement et validation du dossier par le Prestataire.

3.1 Capacité

Toute personne souscrivant à une Offre reconnaît avoir la capacité de contracter, pour elle-même ou pour la personne morale pour le compte duquel elle souscrit. A défaut de pouvoir agir pour le compte de la personne morale au nom de laquelle l'abonnement a été souscrit, la personne identifiée comme souscripteur sera tenue personnellement de l'exécution des engagements souscrits.

3.2 Nature des informations communiquées

Le Client s'engage à communiquer les informations nécessaires à son inscription. Les informations fournies doivent être complètes, exactes et à jour. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'erreur ou d'inexactitude dans les informations communiquées. Tout changement dans ces informations doit faire l'objet d'une notification écrite par le Client.

3.3 Choix de l'Offre

Il appartient au Client de choisir une ou plusieurs Offres au moment de la souscription. Toutes les Offres et les tarifs attachés à celles-ci sont décrits dans l'Annexe I qui fait partie intégrante des présentes Conditions Générales. A réception du paiement, le Client reçoit un récapitulatif de/des offre(s) souscrite(s) accompagné d'une facture. Toute réclamation sur le récapitulatif et/ou le prix associé à l'Offre souscrite doit être faite dans les 48 heures par écrit à l'aide du formulaire de contact.

4. Prix des prestations

Les prix figurant dans l'Annexe I sont indiqués toutes taxes comprises au taux en vigueur au jour de la souscription et incluent l'exécution des Prestations proposées aux conditions déterminées dans l'Offre.

Toute modification de prix des forfaits d'abonnement ou des prestations proposés sera portée à la connaissance du client au moins un mois avant son

entrée en vigueur. Dans ce cas, le Client aura la faculté de résilier son abonnement sans frais avant l'application du nouveau tarif.

5. Paiement de l'Offre souscrite

Le Client reçoit au début de chaque mois la facture correspondant à la somme due au titre de l'Offre à laquelle il a souscrite.

La facture est payable immédiatement selon les modes suivants :

- Par carte bancaire via le site du Prestataire
- Par compte Paypal, lors d'une inscription réalisée à partir du site internet ;
- Par prélèvement bancaire;
- Par chèque postal, bancaire ou CESU envoyé à l'adresse postale suivante : Uncle Sam, Service Paiement, 65-75, avenue Jean Mermoz 93120 LA COURNEUVE

Tous les frais liés au paiement ou à tout incident de paiement (rejet etc.) feront l'objet d'une facturation au coût réel, cette facturation ne pouvant être inférieure à une somme forfaitaire de 10 € de la part du prestataire.

6. Retard de paiement et impayés

Le Client est averti par SMS ou tout autre moyen en cas de non-paiement de la facture liée à l'Offre souscrite. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles avec le Client jusqu'au règlement de la totalité des sommes dues. Le Prestataire peut également décider de mettre fin au contrat.

Le Prestataire se réserve également le droit de réclamer au Client professionnel des pénalités de retard correspondant à 10 % du montant des sommes restant dues, outre la somme forfaitaire de 40 €.

7. Remise des filets

Après validation de la souscription, le Prestataire fournit au client des filets pour le tri des Articles :

- Le filet blanc pour les Articles blancs non délicats (60° à 90°) ;
- Le filet vert pour les Articles normaux (40°) ;
- Le filet bleu pour les Articles délicats (30°) ;
- Le filet rouge pour les Articles blancs ou de couleur très délicats.
- + 2 rubans blancs pour les sacs contenant uniquement les draps.

Ces filets demeurent la propriété du Prestataire et le Client s'engage à en prendre soin. A la souscription, le Client, verse la somme de 5 € par filet en garantie de sa restitution en bon état. De son côté, Uncle Sam s'engage à remplacer à ses frais les filets usés ou détériorés par suite d'un usage normal.

8. Modification de l'abonnement

Le Client peut changer de forfait en cours d'exécution du contrat d'abonnement. La demande de changement de forfait s'effectue auprès du Service client et ne prend effet qu'à compter de la première collecte du mois suivant. Le changement en faveur d'un forfait de prix inférieur est payant.

9. Durée et suspension du contrat d'abonnement

L'Offre souscrite par le client est conclue pour une durée déterminée (trois, six ou douze mois selon l'Offre).

Le Client a la possibilité de suspendre temporairement le contrat d'abonnement qu'il a souscrit. Dans ce cas, il en informe le Prestataire dans un délai de sept jours précédant la date de début de la suspension souhaitée via le formulaire de contact disponible sur le site internet. La durée de suspension doit être supérieure à quatorze jours.

En cas de suspension du contrat d'abonnement, le Client reste tenu au paiement de 60% de l'abonnement mensuel souscrit. Le contrat est automatiquement prorogé d'une durée égale à la durée de suspension.

L'Offre de services « à la carte » n'est pas susceptible de suspension.

Les Offres sont automatiquement reconduites pour une durée équivalente par tacite reconduction, sauf demande de résiliation écrite adressée par le Client quinze jours avant le terme de l'Offre pour une offre de trois mois, un mois avant le terme de l'Offre pour une offre de six mois et deux mois avant le terme de l'Offre pour une offre de douze mois.

10. Application des tarifs hors abonnement

Le Client sollicitant l'exécution d'une Prestation n'entrant pas dans le cadre de l'Offre souscrite se voit appliquer le tarif abonné pour cette Prestation spécifique.

11. Exécution des prestations correspondant à l'Offre choisie

La collecte/livraison est assurée par un porteur mandaté par la société Oncle Sam. Elle ne peut intervenir que dans Paris (75), les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94). Le Client est informé par un SMS de confirmation 30 à 60 minutes avant la collecte/livraison.

12.1 Détermination du calendrier de collecte et de livraison des Articles

Dès l'activation de l'abonnement, le Prestataire et le Client conviennent d'un calendrier de collecte et de livraison hebdomadaires des Articles.

Dans le cadre du service « A la carte », le délai de livraison peut s'effectuer sous 24 ou 48 heures, en fonction du tarif choisi.

La collecte/livraison est assurée du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi de 12h à 22h. La collecte/livraison n'est pas assurée le dimanche et les jours fériés prévus par le Code du travail.

12.2 Modification de calendrier de collecte et de livraison des Articles

Le Client peut demander une modification du calendrier de collecte et de livraison des Articles. En cas de modification ponctuelle, le Client doit informer le service client par téléphone ou par mail au minimum 24 heures avant la prochaine collecte/livraison. En cas de modification permanente, le Client doit indiquer les nouveaux horaires souhaités via le formulaire de contact sur le site internet dans un délai de sept jours précédant la collecte ou la livraison à la nouvelle date souhaitée. Le Client peut procéder à deux modifications ponctuelles ou permanentes gratuites par an. Toute demande de modification supplémentaire fera l'objet d'une facturation selon les tarifs prévus à l'Annexe I.

Un délai de collecte/livraison exceptionnel peut être convenu entre le Prestataire et le Client à condition que la demande intervienne au minimum 72 heures avant la date de collecte/livraison finalement souhaitée.

12.3 Détermination du lieu de collecte et de livraison des Articles




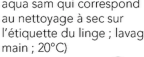






La collecte/livraison des Articles est effectuée à l'adresse choisie par le Client. La collecte et la livraison peuvent s'effectuer à des adresses différentes.

12.4 Modification du lieu de collecte et de livraison des Articles

Le Client peut demander la modification du lieu de collecte et de livraison des Articles. En cas de modification ponctuelle, le Client doit informer le service client par téléphone ou par mail au minimum 48 heures avant la prochaine collecte/livraison. En cas de modification permanente, le Client doit indiquer le nouveau lieu de collecte et/ou de livraison souhaités via le formulaire de contrat sur le site internet dans un délai de sept jours précédant l'exécution des prestations selon les nouvelles modalités.

12.5 Tri des Articles préalable

Les Articles collectés doivent être répartis par le Client sous sa responsabilité dans les filets remis par le Prestataire en se référant aux symboles présents sur les étiquettes des Articles :

FILET BLANC	FILET VERT	FILET BLEU	FILET ROUGE
Pour le linge blanc non délicat (60 à 90°C)	Pour le linge normal (40°C)	Pour le linge délicat (30°C)	Pour le linge blanc ou couleur très délicat (lavage aqua sam qui correspond au nettoyage à sec sur l'étiquette du linge ; lavage main ; 20°C)
			
			     

En cas de doute sur un Article, le Client le confie au Prestataire dans le filet rouge. Le tri est effectué sous la seule responsabilité du Client.

12.6 Exécution de la prestation de collecte

La collecte est réalisée dans la limite de poids prévue dans le forfait. Les Articles collectés sont pesés par le préposé du Prestataire devant le Client. Tout dépassement du poids hebdomadaire / bihebdomadaire ou mensuel sera immédiatement indiqué au client qui dans ce cas signera un avis de dépassement. Il sera facturé au Client 3,38 € par kilo supplémentaire par rapport à l'Offre souscrite.

12.7 Exécution de la prestation de livraison

Lors de la livraison, le Client s'engage à signer le bon de livraison. Aucune contestation d'aucune sorte ne sera admise après la signature du bordereau de livraison.

13 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à prendre le plus grand soin des Articles qui lui sont confiés et à n'utiliser que des lessives élaborées à partir de matières premières d'origine végétale, elles sont sans phosphates, biodégradables à plus de 95 %, sans allergènes ni conservateurs et adaptées aux peaux les plus fragiles.

Il s'engage également à respecter les rendez-vous de collecte et de livraison des Articles.

Il est expressément entendu entre les parties que le Prestataire n'est tenu qu'à des obligations de moyens.

14 Obligations du client

Le Client, ou la personne qui le représente, s'engage à être présent sur le lieu de collecte/livraison convenu entre les deux parties et à respecter les horaires de collecte/livraison convenus.

En cas d'absence du client, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'absence de collecte/livraison. Dans ce cas, la collecte/livraison sera reportée à la semaine suivante, sauf demande expresse du client et paiement par celui-ci d'une somme prévue à l'Annexe I au titre du déplacement supplémentaire demandé. (à la réception du paiement en ligne via paypal ou CB)

Le Client s'engage à payer les factures à l'échéance.

15 Délai de garde

Les articles confiés au Prestataire peuvent être conservés dans ses locaux pendant un mois à titre gracieux. Passé ce délai, les articles sont considérés comme admis en garde à titre onéreux à raison de 3.38 € par kg conservé.

Au-delà d'un délai de six mois et après une mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours, le Prestataire pourra en disposer à sa guise.

16 Droit de rétention

Le Prestataire se réserve la possibilité d'exercer un droit de rétention général et permanent sur tous les articles en sa possession en garantie de la totalité des créances détenues contre le Client.

17 Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée :

- En cas de retard ou d'inexécution imputable à un cas de force majeure ou de cause étrangère. En cas de survenance d'un événement de cette nature, le Prestataire s'engage à informer le Client dès que possible.
- En cas de vices cachés des Articles qui lui ont été confiés ;
- En cas de détérioration des articles en raison de l'absence de l'étiquette de composition ou d'une erreur figurant dans l'étiquette de composition. Il est rappelé à ce titre qu'aux termes de la réglementation actuelle, l'étiquette de composition est obligatoire (en application du décret n°73-357 du 14 mars 1973) et que l'étiquette d'entretien est recommandée ;
- En cas d'erreur du Client dans le tri des Articles collectés ;
- En cas de détérioration d'articles très usés ne résistant pas à un lavage normal ;
- En cas de détérioration d'articles ayant subi des traitements particuliers non portés à la connaissance du Prestataire ;
- En cas de nettoyage ou d'élimination des tâches insuffisants dans l'hypothèse où, lors de l'application des techniques et des produits d'entretien usuels, le nettoyage de l'article ne peut être effectué sans causer de détérioration ;

S'agissant des articles spécifiques (notamment en cuir, en daim ou en fourrure) ne comportant généralement aucune étiquette de composition ou d'entretien, le Prestataire ne peut être tenue pour responsable pour :

- De faibles retraits, de légères pertes de souplesse, des modifications de coloris ;
- La révélation de vices cachés résultant de la confection (vergetures, lésions parasitaires, cicatrices) ;
- Des phénomènes imprévisibles et mal connus (polymérisation de corps gras).

Le Prestataire ne peut en aucun cas tenu à réparation des dommages indirects ou immatériels tels que la perte de chance ou la perte de profit.

- 80% de la somme prévue au barème pour les articles de moins de trois mois ;
- 60% de la somme prévue au barème pour les articles de plus de trois mois et de moins de trente mois ;
- 30% de la somme prévue au barème pour les articles de plus de trente mois.

Néanmoins, si lors de la collecte de l'article, le Client établit avoir déclaré une valeur supérieure à celle figurant au barème, cette valeur sera prise en compte sur justificatif. A compter de 25% de déclarations de valeur supérieure, le Prestataire se réserve le droit d'appliquer un nouveau tarif ou de résilier le contrat. En l'absence de justificatif, les sommes retenues sont celles du barème. Pour les articles d'une valeur visiblement très inférieure à celle du barème, le montant de l'indemnisation ne pourra excéder la valeur réelle de l'article.

En cas de détérioration d'un ensemble ou une partie d'ensemble, l'indemnisation correspondant au remboursement de l'ensemble ne peut s'effectuer que si la totalité des pièces a été donnée à traiter. Dans le cas contraire, seule la pièce confiée sera remboursée.

18 Compétence et droit applicable

Les présentes Conditions Générales entre le Prestataire et le Client sont régies par le droit français.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige pouvant s'élever dans le cadre de leurs relations contractuelles. A défaut, les litiges opposant le Prestataire et un client commerçant seront tranchés par le Tribunal de Commerce de Paris.

	Engagement de la responsabilité	
	Article avec étiquette d'entretien	Articles sans étiquette d'entretien
Responsabilité encourue par le Prestataire dans le nettoyage aquasam (chez Oncle Sam, le nettoyage à sec est remplacé par un procédé écologique, très efficace et radicalement innovant, à base d'eau) ou le lavage d'articles textiles (articles dotés d'une étiquette de composition)		
Vol, incendie, dégâts des eaux, perte, substitution, accident de machine, manutention, traitement, livraison	OUI	OUI
Traitement non approprié	OUI	NON
Vices cachés (usure, mites, projections acides, stylos à l'intérieur des doublures, etc), coutures bord à bord	NON	NON
Colorants pigmentaires, enductions, pertes d'apprêt	OUI	NON
Fibrillations, tâches tenaces	NON	NON
Décoloration sur coloris fragiles, coutures	OUI	NON
Feutrage	OUI	OUI

Le Client ne bénéficie d'aucune garantie sur les boutons et garnitures (bris, décoloration, fusion, déformation, décollage, perte par fils cassés, boutons déteignant à la vapeur, etc...).

(document de la Fédération française des pressings et des blanchisseries)

Lorsque la responsabilité du prestataire est engagée, le montant de l'indemnisation des articles est calculé sur la base du barème accessible à partir du lien suivant (<http://www.ffpb.fr/espace-consommateurs>) et auquel est appliqué un abattement en fonction de l'ancienneté de l'article.

Conformément aux usages en vigueur, l'indemnisation sera égale à :